

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### Ouverture de la concertation règlementaire préalable relative au projet de renouvellement urbain de Castellane Bricarde

#### 13015 Marseille

Par délibération N°URBA-031-14837/23/CM du 12 octobre 2023 et en application des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les modalités de la concertation publique préalable concernant les opérations d'aménagement visant le renouvellement urbain des quartiers La Castellane La Bricarde.

#### **Les objectifs principaux poursuivis par le projet de renouvellement urbain sont les suivants :**

La Castellane et la Bricarde sont deux cités, situées dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, propriétés de trois bailleurs sociaux Erilia, Logirem et Unicil. Construites au début des années 1970, celles-ci sont composées respectivement de 1230 et 690 logements. Près de 6500 habitants y résident.

Au vu des dysfonctionnements urbains importants de ces quartiers, la Métropole Aix-Marseille-Provence en partenariat avec la Ville de Marseille, les bailleurs sociaux et l'Etat portent un projet de renouvellement urbain visant à transformer et améliorer en profondeur ces quartiers. Le projet de renouvellement urbain pour Castellane-Bricarde vise à reconnecter le quartier à son environnement tout en favorisant la mobilité des habitants par la création de nouvelles voies publiques. Des opérations sont également prévues pour requalifier les équipements publics et renforcer l'offre de commerces de proximité. Le projet de renouvellement urbain va permettre des réhabilitations ambitieuses du parc de logement social mais aussi une nouvelle offre de logements dans le quartier et à proximité. L'objectif de ce vaste programme est aussi de viser l'excellence environnementale, en proposant un projet global intégrant les enjeux de transition écologique et favorisant la nature en ville.

Le quartier va connaître une véritable métamorphose urbaine, sur tous les plans : mobilité, environnement, aménagement et habitat, ceci afin d'améliorer le confort et le cadre de vie de ses habitants.

Le projet de renouvellement urbain de Castellane Bricarde a été présenté lors de deux réunions publiques qui se sont tenues les 7 et 20 novembre 2023.

La Métropole Aix-Marseille-Provence porte cette concertation règlementaire préalable au titre des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Cette concertation sera l'opportunité :

- D'informer le public sur les grandes orientations du projet urbain
- De répondre aux questions du public sur le projet de renouvellement urbain et la concession d'aménagement
- De recueillir les avis du public et remarques sur l'ensemble du projet

#### **Les modalités de la concertation sont les suivantes :**

- Un registre papier mis à disposition du public permettant de consigner les remarques, questions, propositions et observations, disponible à la Maison des projets Bricarde (local Logirem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd Henri Barnier, 13015 Marseille), a minima aux dates des permanences précisées ci-après, et au Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barnier 13016 Marseille, aux horaires d'ouverture du Centre social.

- Un registre numérique dématérialisé permettant l'expression du public sera destiné à recevoir les observations du public :

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-Castellane-Bricarde>

- Une exposition publique explicitant le projet et la stratégie globale de renouvellement urbain des quartiers Castellane et Bricarde, à la Maison des projets Bricarde (local Logirem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd Henri Barnier, 13015 Marseille), ouverte a minima aux dates des permanences précisées ci-après, et au Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barnier 13016 Marseille, aux horaires d'ouverture du Centre social.

- Des permanences techniques et réunions de concertation, permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions :

Castellane :

Mardi 11/06, 9h30-12h, Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barnier 13016 Marseille

Mardi 18/06, 9h30-12h, Centre social et culturel La Castellane

Lundi 24/06, 16h00-18h30, devant l'école Saint-André Barnier, 214 Boulevard Henri Barnier

Mardi 9/07, 9h30-12h, Centre social et culturel La Castellane

Bricarde :

Dates : Lundi 10/06, 16h00-18h30 ; Mardi 25/06, 9h30-12h ; Mardi 2/07, 9h30-12h ; Lundi 8/07, 16h00-18h30

Lieu : Maison des projets Bricarde, local Logirem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd Henri Barnier, 13015 Marseille

Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation selon les modalités ci-dessous :

- en les consignant dans les registres susmentionnés
- en participant aux temps de concertation

La concertation publique débutera le 10 juin 2024 et sera ouverte sur une période d'un mois du 10 juin au 10 juillet 2024 inclus.

Lieux de la concertation :

- Maison des projets Bricarde, local Logirem place du marché Bricarde, Bâtiment J, 159 bd Henri Barnier, 13015 Marseille
- Centre social et culturel La Castellane, 216 Boulevard Henri Barnier 13016 Marseille

Le présent avis sera affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et inséré sur le site web de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Cet avis sera également publié sur le registre numérique à l'adresse mail suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-Castellane-Bricarde>

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, directement sur le registre numérique à l'adresse ci-dessus référencée, et ouvert à cet effet sur les lieux précités.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera tiré et soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Une synthèse du bilan de la concertation, apportant les réponses aux questions soulevées le cas échéant par le projet, sera consultable en ligne. Le bilan de cette concertation publique préalable devra être approuvé pour la mise en œuvre de la concession d'aménagement.

**Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site : <https://www.marseillechange.fr/>**